



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Règlementation

Question écrite n° 48354

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les preoccupations des maires de France, quant au projet de decret pris en application des articles L. 47 et L. 48 du code des postes et telecommunications. Il apparait souhaitable que ce texte fasse l'objet d'une concertation prealable avec les associations nationales d'elus locaux, puisqu'il est tres important, pour les communes, dans la mesure ou il prevoit notamment 100 000 kilometres d'arteres souterraines, sur le domaine public communal, l'institution de servitudes par le maire au nom de l'Etat, etc... Il lui demande les perspectives d'une reelle concertation a cet egard, avec les maires de France, representes notamment par leurs associations nationales.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48354

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 766